

# Fête Nationale

DES

# MÈRES FRANÇAISES

La Fête Nationale des Mères Françaises sera célébrée à Avignon, le **Dimanche 9 Juin 1929.**

A 14 heures 30 aura lieu au Théâtre Municipal la remise solennelle des Médailles de la Famille Française, en présence des Autorités Civiles et Militaires.

Cette cérémonie sera suivie d'un concert vocal et instrumental.

L'entrée du Théâtre sera *entièrement gratuite* et publique aux secondes ordinaires, aux troisièmes et quatrièmes galeries, les autres places étant réservées aux membres des Œuvres de Bienfaisance, d'Enfance et de Maternité, Toutefois, on ne pourra entrer que muni d'un billet.

Il ne sera point fait de quête, mais un programme artistique dessiné par les élèves de toutes nos écoles sera vendu dans la salle au bénéfice des mères nécessiteuses : la répartition sera faite par la Commission de la Natalité.

*La Ville d'Avignon, où les Œuvres en faveur de la Mère et de l'Enfant sont si actives, se doit de fêter dignement cette journée dédiée aux Mères Françaises.*

Sa Population si dévouée est conviée à venir participer à l'hommage qui leur sera publiquement rendu.

Le Préfet de Vaucluse,

**A. MONIS.**

**N. B.** — Pour faciliter le placement du Public, les portes du Théâtre seront ouvertes à 14 heures.

Les personnes ayant une place réservée sont priées de l'occuper avant 14 h. 15, faute de quoi la Commission d'organisation en disposera.

Fete des mères

1819/29

M. Le Maire d'Arigney

J'ai eu l'honneur de vous adresser le 19 Mars dernier par le Ministère des Travaux  
de l'Hygiène et de l'Assistance - & la Prévoyance sociale un rapport que la  
Fete des Mères Françaises devait <sup>avoir lieu</sup> ~~être célébrée~~ chaque année le  
deuxième dimanche de mai.

La fete ne pouvant être célébrée à Arigney le dimanche 26 Mai  
jour de course, la Commission départementale de la Natalité a dans  
sa dernière réunion, décidé de la reporter au dimanche 9 Juin.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, comme les années  
précédentes faire mettre à la disposition de la Commission de la  
Natalité la salle de l'Opéra Municipal le 9 Juin au quel  
concert sera organisé pour donner plein éclat à la remise  
officielle des médailles aux mères décorées.

Je vous serai en outre obligé de prévenir par ce jour la  
Paroisse des édifices communaux et d'épanimer avec la plus  
grande bienveillance les demandes qui parviendront soit à l'Administration  
soit à la Commission ~~par ses membres~~ et plus spécialement par M.  
Meynard qui est chargé de l'organisation générale.

Je vous adresserai par un prochain courrier les affiches habituelles  
annonçant la fete et le programme arrêté.

Fete des mères

1819/29  
M. l'Inspecteur d'Académie

J'ai l'honneur

de vous adresser le dimanche 9 Juin par le train de la nuit le reste du département.

Je vous serai obligé ainsi que le recommandent les instructions  
antérieures de la part du Ministère des Travaux sociaux le personnel enseignant  
du département à faire dans sa carrière aux élèves devoirs le but  
de développer le respect dû à la mère de famille et en vue de  
faire entrer définitivement dans les mœurs cette fête annuelle

25

27

2

PRÉFECTURE  
DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3° Division

Avignon, le 28 mai 1929

6° Bureau

*Préfecture M. Fabre*

Monsieur le Président

La fête des Mères Françaises sera célébrée à Avignon le dimanche 9 juin.

Ce jour là une remise solennelle des médailles de la Famille Française aux Mères décorées sera faite à l'Opéra municipal à 14 h. 30, un concert suivra cette cérémonie.

Dans le cas où vous désireriez y assister, je vous serai obligé de vouloir bien vous rendre le dimanche 9 juin à 14 h. 15 directement, au contrôle du théâtre, ou ont été convoquées les personnes invitées à la cérémonie et ou une place vous sera réservée sur la scène.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Préfet de Vaucluse,  
le PRÉFET de VAUCLUSE :

SON DÉLEGUÉ

Monsieur

*Ulysse Fabre*

*Président du Conseil Général*